



Communiqué de presse

21 mars 2012

## **Le Groupement Régional des Apiculteurs Pollinisateurs Professionnels (GRAPP) appelle au boycott de la pollinisation du colza**

**Réuni en assemblée générale, le GRAPP a voté pour le boycott de la pollinisation des cultures de colza semences en raison de la vive inquiétude suscitée par la mise sur le marché du colza Cruiser, nocif pour les abeilles.**

Autorisé sur le marché en juin 2011 par le ministère de l'Agriculture, le Cruiser de Syngenta baptisé OSR, est un insecticide systémique d'enrobage de graines de colza utilisé pour le traitement de semences de cet oléagineux. Depuis 2008, la molécule active thiaméthoxam, utilisée en enrobage des semences de maïs Cruiser, est accusée d'être à l'origine d'une surmortalité d'abeilles par les apiculteurs et les associations environnementales. Aujourd'hui, nous retrouvons cette molécule dans les emblavements de colza, associée à deux fongicides augmentant la toxicité du Cruiser.

**Le Cruiser OSR de Syngenta contient 3 substances actives :**

- le thiaméthoxam (insecticide),
- le fludioxinil (fongicide)
- et le métalaxyl-M (fongicide)

Le GRAPP, soucieux des risques encourus par les abeilles (destruction du système nerveux, comportement anormal, désorientation,...) qui butineraient des fleurs de colza contaminées par le Cruiser OSR, alerte et appelle les apiculteurs à la plus grande prudence en les avertissant de la dangerosité supposée de cet insecticide.

Le SAPRA (Syndicat des Apiculteurs Professionnels de Rhône Alpes), la FFAP (Fédération Française des Apiculteurs Professionnels) et la Confédération Paysanne soutiennent cette action de précaution et invitent les apiculteurs à refuser les demandes de pollinisation des champs de colza.

La forte teneur en sucre et l'apport majeur en pollen du colza attirent fortement les abeilles. Cependant, les colonies d'abeilles, capables de polliniser entre 10 et 30 millions de fleurs par jour, ne sont plus suffisamment nombreuses dans la nature pour effectuer spontanément ce travail. En production de colza semences, les agriculteurs sollicitent alors les apiculteurs pour implanter des ruches sur leurs champs afin de garantir une meilleure pollinisation.

Outre la catastrophe écologique que représente ces intoxications, les conséquences économiques sont dramatiques pour le monde agricole, à commencer par les apiculteurs. On estime le manque à gagner par colonie affectée entre 200 et 1000 euros selon la production (miel, gelée royale, pollen...) et un coût de reconstitution s'élevant de 200 à 300 euros.

Ces interventions phytosanitaires, modes de traitement systématiques, mettent en péril la pérennité des exploitations apicoles et contribuent au déclin des pollinisateurs.

A terme, l'effondrement des colonies d'abeilles affectera le fonctionnement du monde agricole. Les abeilles assurent la pollinisation de plus de  $\frac{3}{4}$  des cultures destinées à l'alimentation. Une pollinisation insuffisante conduirait à une baisse des rendements des récoltes. Le travail des abeilles permet au monde agricole d'économiser plus de 150 milliards d'euros par an au niveau mondial ; si celui-ci devait être effectué par l'homme, son coût serait alors bien plus élevé.

**A propos du GRAPP :**

Le GRAPP est un groupement à vocation technique et syndical qui rassemble actuellement en Rhône-Alpes des apiculteurs professionnels qui offrent un service de pollinisation.

Il agit en partenariat avec les filières agricoles régionales sur différentes actions, et participe notamment à des moments d'échange et de sensibilisation sur le thème spécifique de la pollinisation.

Les objectifs de ce groupement sont de satisfaire les besoins en pollinisation des agriculteurs le contactant, de former ses membres, soucieux de la qualité de leur prestation, de mettre à disposition des fiches techniques, support de dialogue entre apiculteurs et agriculteurs et de mettre en place des expérimentations en collaboration avec les organismes de recherche publique et des centres techniques. Le GRAPP met également à disposition des apiculteurs pollinisateurs adhérents des outils tels que les contrats de pollinisation. Par ailleurs, les adhérents du GRAPP s'engagent à respecter une charte de qualité garantissant aux agriculteurs un service de pollinisation performant.

**Contact presse :**

**Agence Géraldine Musnier 04 78 91 19 75**

**Isabelle Larçon** : [isabelle@agencegeraldinemusnier.com](mailto:isabelle@agencegeraldinemusnier.com)